



Appel à Projets Transfert Technologique

TechTransfer-Edition 2021

Termes de référence



Table des matières

I.	Contexte général de l'appel à projets.....	3
II.	Objectifs de l'appel à projets	4
III.	Domaines et thématiques.....	4
IV.	Budget alloué.....	5
V.	Compétences et infrastructure	5
VI.	Éligibilité et modalités de participation	5
VII.	Évaluations des projets	7
VIII.	Financement.....	8
IX.	Durée des projets	9
X.	Mentions légales	9
XI.	Information et liens utiles.....	10



I. Contexte général de l'appel à projets

L'innovation est devenue un défi majeur pour l'économie marocaine car, dans une économie mondialisée, la compétitivité d'un pays se mesure par sa capacité d'innovation.

Le Maroc, dispose actuellement, de forces vives nécessaires pour marquer un tournant historique en innovation : 24 universités avec 36 centres de recherche et plus de 490, laboratoires ainsi que 19 établissements publics de recherche. Il y a plus de 15.000 enseignants-chercheurs et plus de 36800 doctorants¹. Au total, les chercheurs marocains produisent 7.500 publications scientifiques indexées SCOPUS par an. Par ailleurs, environ 100 brevets sont déposés chaque année par les chercheurs marocains. En 2020, le nombre de brevets déposés au nom des universités et centres de recherche a atteint 152. Cela dénote du potentiel d'innovation dont dispose le Maroc à travers son système de recherche. D'où la nécessité de développer un écosystème en mesure de valoriser les résultats de recherche via le transfert technologique et la commercialisation des produits, procédés et services développés au niveau des universités et centres de recherche Marocains.

En vue de contribuer à l'effort d'essaimage de la culture de l'innovation et du transfert technologique, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique - Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DESRS), le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique (MICEVN), l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST), la fondation OCP (FOCP) et l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) s'accordent à lancer une initiative permettant de mettre en place des outils et des mécanismes efficaces et opérationnels pour faciliter le transfert vers le secteur industriel et le marché de façon général, des résultats de recherche et des technologies développées au sein des universités et centres de recherche marocains. Cette initiative passe par la mise en place d'un fonds TT et le lancement d'un AP.

¹ Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Statistiques Universitaires Enseignement Supérieur Universitaire Public, Année universitaire 2019-2020



II. Objectifs de l'appel à projets

Le transfert de technologies² consiste en la conversion des résultats issus de la recherche, formalisés ou non sous forme de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle, en innovations.

C'est Dans cette perspective que s'inscrit le présent appel à projets (AP), avec comme objectifs principaux :

- Contribuer au développement d'une économie Marocaine basée sur l'innovation et la connaissance ;
- Soutenir le développement et la maturation technologique en vue de la commercialisation de procédés, produits ou services basés sur les résultats et/ou savoir-faire issus de la recherche ;
- Essaimer la culture de valorisation des résultats de recherche au sein du milieu académique ;
- Encourager la recherche appliquée et l'innovation ;
- Contribuer au rapprochement entre le monde académique et le secteur industriel et améliorer la compétitivité des entreprises marocaines.

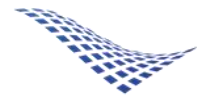
III. Domaines et thématiques

Cet AP cible essentiellement les domaines prioritaires de la recherche scientifique et du développement technologique du Royaume du Maroc et les domaines où les chercheurs marocains ont montré une production importante en matière de brevets d'invention et de publications scientifiques.

Les principales thématiques de recherche concernées sont :

1. Santé, environnement et qualité de vie,

² **Technologie** : désigne tout résultat de recherche ou connaissance scientifique et technique à des fins pratiques, en particulier dans l'industrie. Il peut s'agir d'un produit, d'une composition, d'une machine, d'un équipement, d'un procédé, d'un logiciel ou toute combinaison de ces éléments développés à partir de l'application des connaissances scientifiques.



2. **Agriculture, pêche et eau, industrie agroalimentaire**
3. **Ressources naturelles et énergies renouvelables,**
4. **Industrie aéronautique et automobile, transport, logistique et technologies avancées,**
5. **Education et formation,**
6. **Sciences humaines et défis contemporains de la société marocaine.**

Toutefois, tout projet relevant dans d'autres thématiques et présentant un potentiel d'innovation et d'impact économique important serait pris en considération.

IV. Budget alloué

Pour le financement des Projets de transfert technologique dans les domaines définis dans la section précédente, un Fonds de **60 MDH** est mis en place.

V. Compétences et infrastructure

Les parties prenantes partenaires à cet AP mettent à la disposition des projets retenus leurs infrastructures notamment, les laboratoires, les FABLAB, Les espaces d'entrepreneuriat et innovations et les programmes d'accompagnement (incubation, accélération...) ainsi que les compétences nécessaires couvrant le spectre de transfert technologique (Protection, Maturation, Négociation, Commercialisation...).

VI. Éligibilité et modalités de participation

Cet AP ne concerne que des projets de recherche ayant abouti à des résultats valorisables et respectant les critères ci-dessous. Il est, bien entendu, que cet AP concerne également des projets de recherche dans le domaine des sciences



humaines et sociales ayant abouti à des résultats de recherche pouvant être appliqués et transférés au milieu économique et social.

1. Critères d'éligibilité

Critère
<p>Le coordinateur du projet relève d'une structure de recherche marocaine accréditée appartenant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Université publique ; ou • Établissement public d'enseignement supérieur ne relevant pas d'une université ; ou • Établissement public ou institution de recherche ; • Université ou Établissement créé dans le cadre de partenariat Public Privé ; ou • Université ou Établissement privé reconnu par l'État.
<p>Le projet a atteint un niveau de maturité technologique TRL ≥ 3.</p>
<p>Le projet est accompagné d'un engagement de l'institution et du coordinateur du projet sur la valorisation des résultats dans le cadre de cet AP.</p>
<p>Les porteurs du projet détiennent la Propriété Intellectuelle des résultats objet du projet.</p>
<p>Engagement de l'équipe du projet sur le partage de la propriété intellectuelle qui sera développée avec les acteurs qui seront impliqués dans l'exécution de la valorisation des résultats objet du projet.</p>
<p>Engagement du coordinateur du projet sur sa disponibilité durant toute la durée du projet.</p>



1 Équipe de projet

Chaque projet est porté par une *équipe projet*³ avec un seul coordinateur qui est le responsable du projet. Ce coordinateur ne peut présenter qu'un seul projet et il sera responsable du suivi et de la gestion des différentes étapes du projet.

2. Soumission des projets

Le coordinateur soumettra un pré-projet au nom de l'équipe projet en respectant le modèle sous format électronique, soumis exclusivement en ligne, **au plus tard le 25/04/2021**, sur <https://call.cnrst.ma>;

VII. Évaluations des projets

La sélection des projets se déroulera en deux étapes :

➤ Première étape :

Les projets recevables seront évalués par un comité d'évaluation composé d'experts mandatés par les partenaires de l'AP. Les critères de l'évaluation sont les suivants :

Critère	Note
Caractère innovant par rapport au milieu/ marché (s) ciblé (s).	15
Excellence scientifique et compétences du coordinateur du projet et des membres de l'équipe projet	20
Faisabilité du projet et pertinence du processus de maturation technologique TRL	30
Adéquation du budget demandé au projet proposé	10
Existence et taille du marché identifié	15
Contribution au développement durable	10
Total	100

À la suite de la première évaluation, les projets seront classés par ordre de mérite et le comité d'experts procèdera à la présélection des projets qui vont passer à la deuxième étape.

³ **Équipe de projet** : désigne l'équipe qui a développé le projet qu'elle appartienne à l'une des structures de recherche définies dans la section VI, ou à un consortium de celles-ci.



Un accompagnement des coordinateurs des projets présélectionnés sur le perfectionnement de leurs projets et la préparation des pitch sera mis en place.

➤ Deuxième étape :

Les coordinateurs des projets présélectionnés seront appelés à pitcher devant un jury composé d'expert mandatés par les partenaires de l'AP.

L'évaluation porte sur les mêmes critères que la phase de pré-évaluation. Néanmoins, les notes associées aux critères sont susceptibles de modifications.

Les Coordinateurs des projets sélectionnés par le jury seront contactés pour procéder à la due diligence avant la signature du contrat spécifique associé au projet.

VIII. Financement

1. Critères de financement

Le budget accordé à chaque projet retenu sera établi selon le plan de maturation, et le modèle visé et sera contractualisé par projet. Le processus de dépenses est décrit dans le contrat de financement.

2. Dépenses

Peuvent être financées dans le cadre de ce programme les rubriques suivantes :

- Frais de prestations de service ;
- Frais de rémunérations du personnel non statutaire participant dans le projet (docteurs, ingénieurs, doctorants, techniciens et stagiaires) ;
- Frais de la mobilité ;
- Frais d'acquisition de matériel⁴, équipement, matières et fournitures consommable ;
- Frais d'acquisition des données et de licences logicielles ;
- Frais d'études et/ou d'expertises dans le cadre de la réalisation du projet ;

⁴ **Matériel** : désigne les équipements nécessaires pour l'exécution du plan de maturation du projet sélectionné.



- Frais de protection et d'exploitation des droits de la propriété industrielle.

3. Modalités de financement

Les modalités de financement seront définies dans les contrats spécifiques des projets.

IX. Durée des projets

La durée de l'exécution du projet sera limitée à deux (2) ans. Le comité de suivi examinera les propositions dont la durée dépasse deux (2) ans.

X. Mentions légales

Les partenaires se réservent le droit d'amender ou de reporter le présent AP, à tout moment. En cas de modification du présent AP, les amendements effectués seront immédiatement communiqués aux porteurs de projet via le site internet www.cnrst.ma.

Les porteurs de projets bénéficiant d'un financement de la part d'autres organismes qu'ils soient publics ou privés doivent le préciser dans leurs projets. Les coûts liés à la réponse à l'AP sont totalement à la charge des porteurs de projets.

La réception d'une réponse, ne signifie pas et ne garantit pas la signature d'un contrat entre le porteur du projet sélectionné, l'organisme auquel il appartient, et les partenaires.

Les porteurs de projet autorisent les partenaires de cet AP à utiliser l'information reçue dans le cadre du présent AP pour les besoins de l'évaluation des projets et pour toute communication ou publication relative au présent AP.

Les porteurs de projets reconnaissent qu'ils ont répondu au présent AP avec clarté, honnêteté et précision.

Les porteurs de projets s'engagent à ne pas utiliser les informations reçues au titre de l'AP à des fins autres que la réponse au présent AP. Toute information partagée au titre de l'AP devra être traitée avec la plus grande confidentialité.

En répondant au présent AP, les personnes dont les données à caractère personnel figureront dans les formulaires de participation à l'AP acceptent que les données à caractère personnel les concernant soient traitées pour les



besoins de l'AP, et consentent à ce que ces données soient transférées et échangées entre les parties concernées par le présent AP.

XI. Information et liens utiles

La soumission des projets aura lieu du **27/03/2021 au 25/04/2021** exclusivement sur la plateforme accessible sur le lien suivant : <https://call.cnrst.ma>

Le Webinaire d'information aura lieu le **26/03/2021 du 10h00 à 11h30**.

Pour plus d'informations, prière de contacter : techtransfer2020@cnrst.ma

-----<Fin du document>-----